

**Délibération n°230060**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Étaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

**Absents** : Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 12/12/2023      Date d’Affichage : le 12/12/2023  
Date de mise en ligne de la délibération : le 20/12/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : ACHAT DE MOBILIER SUITE A OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE**  
**Annule et remplace la délibération n°230045 du 25 septembre 2023**

*Monsieur Le Maire expose :*

*Suite à une erreur matérielle (sur les montants annoncés) dans la délibération du 25 septembre, il y a lieu de redélibérer.*

*Pour la rentrée de septembre 2023, nous avons bénéficié de l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe à l'école Marie-Louise Puech-Milhau.*

*Il a donc été nécessaire d'acquérir du mobilier pour cette nouvelle classe : vidéoprojecteur interactif, ordinateur, étagères, bibliothèques, bureau du maître... pour un total de 5 122.62 € HT.*

*(il est précisé qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter de nouveaux bureaux et chaises pour les enfants car elles ont pu être redistribués entre les classes).*

*Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 2 561 €, soit 50% de cette dépense.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**VU** l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2022\_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	5 122.62 €	6 147.14 €	Fonds de concours	50%	2 561.00 €
			Autofinancement	50 %	2 561.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 122.62 €</b>	<b>6 147.14 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 122.62 €</b>

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 2 561 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 18 décembre 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Agnès BRU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bru', written below the name of the secretary.